Presse

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1984)**

Heft 722

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

l'UBS agit

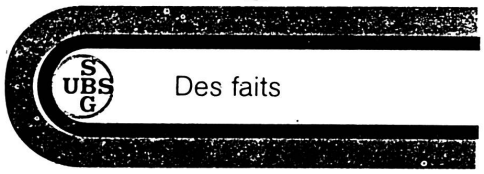

Providence d'un promoteur spéculateur

Les Tulipiers, un quartier résidentiel en bordure de l'axe qui conduit à Annemasse. Situé en zone de développement, à savoir possibilité d'y construire des immeubles locatifs par décision du Conseil d'Etat. Par nature, des terrains fortement convoités, vu le besoin en logements.
Depuis plusieurs années, la société immobilière Centre-Rhône étend là patiemment son empire, parcelle après parcelle. Elle détient actuellement plus de 1500 m².

Premier accroc. La plupart des parcelles sont acquises sans que l'Etat soit informé des transactions, ce qui l'empêche, le cas échéant, d'exercer son droit de préemption.

Deuxième accroc. Certaines parcelles sont acquises à un prix supérieur à la limite fixée par l'Etat — 500 francs le mètre carré — au-delà de laquelle le gouvernement se refuse à accorder une autorisation de construire, lutte contre la spéculation oblige.

Troisième accroc. La SI Centre-Rhône signe une promesse de vente pour l'ensemble du périmètre en sa possession en faveur d'un promoteur de la place, contrat flanqué d'un étrange additif: si l'Etat ou la Ville de Genève venait à exercer son droit de préemption, la promesse serait caduque (en clair: si l'Etat se manifeste, la SI ne vend plus...); l'autorité exige et obtient, non sans peine, la suppression de cette clause qui vide de tout son contenu le droit légal de préemption en faveur de collectivités publiques! Et le canton de Genève se décide à exercer son droit au prix fixé dans la promesse de vente: 6 835 000 francs.

Quatrième accroc. La SI et le promoteur acquéreur poussent de hauts cris. La première encaisse et le second ne décolère pas: le montant réel de la transaction aurait été en réalité de trois millions de plus que le prix convenu dans le contrat (en clair: si on prend en compte les dessus et les dessous de table), somme due à M. Morris Saady, financier britannique dont le nom est lié à plus d'une affaire immobilière douteuse en regard de la loi Furgler (DP 715 et 720).

Et l'on apprend que ledit Saady est l'instigateur des achats successifs de la SI Centre-Rhône, qu'il paie à la SI des intérêts sur le prix d'achat de ces parcelles. L'affaire est actuellement aux mains du Tribunal fédéral.

Beaucoup d'accrocs et beaucoup de questions. La SI Centre-Rhône n'est-elle qu'un paravent pour permettre à Saady d'acquérir des biens immobiliers en contrevenant à la loi Furgler? Le dessous de table est-il un moyen de minimiser l'impôt sur les transactions immobilières?
On allait l'oublier: dans ce jeu spéculatif de grande envergure, où lois et règlements semblent n'avoir été jusqu'à présent que de peu de poids, l'Union de Banques Suisses est bien présente, puisqu'elle contrôle la SI Centre-Rhône.
Alors, si l'activité des banques est parfois critiquée, à qui la faute? Les actions du type Casaplan, côté face; les Tulipiers, et peut-être d'autres appelations botaniques, côté pile.

PRESSE

Mother Jones à Zurich

Mary Harris «Mother» Jones, morte presque centenaire en 1930, est une figure légendaire aux Etats-Unis. Organisatrice de syndicats elle a déclaré un jour: «Asseyez-vous et lisez. Faites vous-mêmes votre éducation pour les conflits qui viennent.» La fondation pour le progrès national a lancé, il y a neuf ans, un magazine intitulé «Mother Jones». Depuis quelque temps, cette revue, paraissant dix fois par an, est en vente à Zurich et peut-être ailleurs en Suisse. Etonnant de pouvoir découvrir une gauche américaine originale qui nous semble, parfois, si lointaine.
Cette gauche, qui se manifeste dans de nombreux périodiques à petits tirages, a trouvé un diffuseur à Berlin. Tom Starr (adresse utile: Postfach 909, D-1000 Berlin 41) publie trimestriellement des reproductions d'articles importants de périodiques marginaux des Etats-Unis et traduit, en allemand, les termes difficiles à comprendre. Une manière extrêmement efficace pour entrer directement en contact, dans le texte, avec une pensée nouvelle.
Ajoutons que Tom Starr (1949) est correspondant en Allemagne de Pacific News Service, une agence de presse non conformiste.
Quelques titres de publications «off»: Alternative Media, Channels of Communications, Gray Panther Network, In these Times, The North Carolin Anvil, The Progressive, etc. Et il y en a des dizaines comme ça...

MOTS DE PASSE

Devinette

Un chat est un chat
un mot est un mot
le mot chat n'est pas un chat
et chameau est un mot.
Mais qu'est-ce qu'un chat?

Hélène Bezençon